

DECISION DU PRESIDENT

de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans

N°111-2022

Nature de l'acte : 1 Commande Publique – 1.1 Marchés Publics

OBJET : Attribution du marché de Restauration du *Combat d'Entelle et Darès* de L.-J. DURAMEAU (musée Mandet)

Le Président de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 23 juillet 2020 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 90 000 € HT pour les marchés de fournitures et services, et à 214 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'analyse des offres,

Article 1 :

Décide d'attribuer le marché de Restauration du *Combat d'Entelle et Darès* de L.-J. DURAMEAU (musée Mandet) au groupement composé de Julie Barth (69009 - Lyon), Marie-Noëlle LAURENT-MIRI et Nina ROBIN (93100 – Montreuil), Anne MAINCENT (93100 – Montreuil) et Alice Mohen (75020 – Paris) pour un montant de 32 800,00 € HT,

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions et communiquée au prochain conseil communautaire.

Ampliation en sera faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Trésorier Principal,
- L'entreprise titulaire du marché.

Fait à Riom, le 17 août 2022,



Le Président,

Frédéric BONNICHON